

**Procès verbal de l'Assemblée générale  
du groupement pour l'Avenir du Pré-au-Blanc  
du 4 juin 2015**

A 20h15, M. Christian Mueller, président, ouvre l'assemblée générale à l'Auberge communale de St-Légier en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

Se sont excusés : Madame Suzy Huguenin, M. André Guex, M. Philippe Dunant, M. Patrick Brunschwig

M. Mueller procède à la lecture de l'ordre du jour, celui-ci est adopté.

**Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du procès verbal de la précédente assemblée n'est pas demandée, il est adopté à l'unanimité. Le PV est disponible sur le site internet à l'adresse suivante :

<http://www.gaps.ch/archives/pv/pvag20130307.pdf>

**Rapport du Président :**

*Mesdames, Messieurs,*

*5<sup>ème</sup> AG dans la nouvelle organisation*

*Quoi de neuf depuis plus de deux ans ? Comme vous avez pu le lire dans notre communiqué accompagnant la convocation à la présente assemblée, si tout semble relativement calme dans nos quartiers, certains éléments ont tout de même bien progressés, comme l'hôtel des « Temps modernes » en Milavy, la finalisation de certains giratoires et, à proximité de la gare de St-Légier, la pose des gabarits des onze nouveaux bâtiments locatifs.*

*Nos sujets de préoccupation sont bien entendu liés au but de notre association, néanmoins dans un monde où la globalisation s'accélère de plus en plus, nous sommes obligés de tenir compte d'événements connexes pouvant avoir des conséquences directs sur nos intérêts. Et nous pouvons d'ailleurs constater que des événements inenvisageables il y a quelques années encore sont tout à fait d'actualité aujourd'hui, et je ne citerai que le rapprochement de Blonay et St-Légier, que je félicite en passant.*

*Depuis notre dernière AG, notre comité s'est réuni à plusieurs reprises pour débattre de nos prises de positions notamment liées*

- ***Au terrain Demarex utilisé par l'entreprise Volet qui a donné lieu à une intervention au Conseil communal par l'intermédiaire de M. Patrick Brunschwig. « Il a dit entre autres que c'était pas normal et même illégal que le site ne soit pas libéré bientôt 1 an après l'inauguration de l'extension du bâtiment Volet, alors que le motif de la demande se fondait sur ces travaux.***  
*Nos Municipaux ont reçu ainsi officiellement le mandat d'intervenir pour régler cette situation. »*
- ***Au pseudo hélicoptère de La Veyre pour lequel Mme Monica Simonet nous donnera quelques précisions.***
- ***Au mega pôle économique en gestation, projet commun à la Commune et au canton, et notamment au sujet de son site stratégique du Pré-au-Blanc.***
- ***Et bien entendu de la situation toujours précaire de la circulation/trafic sur nos axes routiers ; St-Légier étant un nœud aussi important que Lausanne.***

*Ce qui fait toujours peine à comprendre est le manque de réalisme en matière de planification routière et accommodation au trafic dont font preuve nos élus. Prenons l'exemple du nouvel hôtel des « Temps modernes », il s'avère que le nombre de places de parking a été volontairement maintenu à un minimum, étrange lorsque l'on veut créer des places de travail sur la commune,*

surtout au vu des horaires pratiqués dans le secteur hôtelier qui ne sont pas tout à fait en adéquation avec celui des transports en commun.

Si nous analysons plus en détail le magnifique giratoire à la sortie de l'autoroute venant du Valais ou Montreux, qui a pour une fois été pensé assez généreusement en matière de surface. Il semble que l'on ait volontairement créé un goulet d'étranglement pour les véhicules transitant de Blonay/St-Légier en direction de Vevey, alors qu'une voie directe aurait été la solution permettant de diminuer les temps d'attente et nuisance, ou éviter les solutions alternatives comme de transiter par les quartiers d'habitation.

Cette situation n'est somme toute pas satisfaisante et devrait être considérée avec plus d'attention de la part de nos autorités, ceci afin d'améliorer ou en tout cas de garantir la qualité de vie de ses habitants et actuels contribuables.

Maintenant, si nous essayons de nous transposer d'ici à quelques années, appréhender l'avenir, je ne devrais pas parler d'appréhender car cela évoque une anxiété qui n'est pas de mise, mais plutôt d'envisager l'avenir de nos communes, et du terrain du Pré-au-blanc. Avec les constructions et habitants en plus (planification d'augmentation de la population de Blonay/St-Légier utilisant les axes routiers actuels ....en plus), et surtout une volonté démesurée de notre Municipalité de développer le « potentiel de développement important relevant d'un intérêt cantonal » comment est-ce que notre environnement va-t-il évoluer, quelle qualité de vie aurons-nous ?

Pour ma part, je trouve que notre commune met plus de soin à attirer de nouvelles entreprises qu'à essayer de conserver celles qui sont déjà présentes sur son territoire. De nos jours, avec toutes les restructurations, délocalisations et autre rationalisations, il ne faut pas croire que le seul fait de mettre à disposition un terrain soit suffisant pour attirer de nouvelles entreprises. Cela devra s'assortir de cadeaux fiscaux et autres promesses, et lorsque la période de grâce se terminera, quelle garantie aurons-nous que ces entreprises resteront ? De plus, compte tenu de la cherté du personnel local, lié au coût de la vie relativement plus élevé que celui de nos voisins français, les postes occupés seront probablement principalement occupés par de la main-d'œuvre frontalière. Alors quel bénéfice pour notre commune, quel intérêt : des entreprises ne payant pas d'impôt assorti d'une masse salariale n'habitant pas la commune, ne faisant pas tourner l'économie locale ?

On peut se mettre à rêver et penser conserver cet espace de verdure ; en faire un poumon pour le futur comme d'autres agglomérations l'on fait (New York, Paris) et que peut-être que dans quelques décennies de telles zones de verdure seront un bien inestimable. En attendant, plus le temps passe plus les convoitises deviennent importantes...

Assez palabré. Revenons sur notre association et plus précisément sur notre comité. Malheureusement à chaque Assemblée je suis dans l'obligation de vous faire part d'une démission et cette fois c'est notre ami Pierre-Alain qui a décidé de quitter notre comité, mais pas notre association, pour consacrer plus de temps à sa famille. Pierre-Alain, outre d'être le caissier de notre association en est aussi la mémoire car il était comme il le mentionne souvent , à l'origine d'une opposition au projet Migros au sein de l'APAR.

Je tiens à le remercier au nom de tous pour son apport et son dévouement durant ces années passées.

Donc pour ceux que cela intéresserait, nous recherchons quelques personnes avec l'envie et la motivation de s'engager dans votre comité et assurer avec succès la défense de notre but commun.

Je tiens finalement à vous remercier, tous, pour votre soutien par le biais de vos cotisations et dons, et pour votre présence ce soir.

Un grand merci également à mes collègues du Comité pour leur dévouement et leur travail.

Votre Président

## **Rapport du Caissier :**

M. Poletti présente les comptes de l'association.

Compte 2013 : excédent de l'exercice fr. 1253.20

Compte 2014 : excédent de l'exercice fr. 194.45

La fortune de l'association se monte au 31 décembre 2014 à fr. 18'876.25.

Les cotisations 2014 n'ont pas été envoyées car le comité s'est réuni trop tard dans l'année.

Notre caissier relève qu'il est nécessaire de maintenir et d'alimenter un capital suffisant qui nous permette d'intervenir sur le plan juridique.

M. Carrard aurait souhaité que l'on demande une cotisation de rattrapage. Il souhaite également que l'on mette l'accent sur les anomalies liées à la circulation afin de sensibiliser davantage de citoyens à s'engager pour notre mouvement.

M. Boget souhaiterait qu'un flyer se réalise afin de présenter le GAPS et ses objectifs.

## **Rapport des vérificateurs :**

Mme Simonet, lit son rapport.

Décharge est donnée au caissier et aux vérificateurs

## **Election au comité**

M. Poletti est démissionnaire.

M. Mansourian est élu au poste de trésorier.

Le comité se présente dans la composition suivante :

Présidence : M. Christian Mueller

Secrétaire : M. Pierre Zapf

Caissier : M. Robert Mansourian

Membre : M. Adelbert Bucher

Membre : M. Max Muller

## **Nomination des vérificateurs des comptes :**

Sont élus, Mme Monica Simonet et M. Pierre-Alain Poletti

Suppléant : M. Guelpa

## **Intervention de M. Yves Filopozzi**

Parler d'aménagement est souvent un sujet émotionnel.  
La CORAT et les services de l'Etat sont les partenaires agréés.  
Nos quartiers sont asphyxiés par le flux de la circulation.  
Le contexte n'a pas changé depuis les années nonante.  
Les pôles économiques ont été créés depuis les années 2000.  
Le pôle économique de St-Légier a permis la création d'emplois.  
Le canton a charge de développer des pôles économiques selon différents critères.  
Il y a obligation de conduire une implication participative de la société civile.  
L'édilité régionale n'a pas réussi à faire développer des projets.  
Les propositions du GAPS devraient être écoutées.  
On ne fait jamais une analyse fine de ce qui se passe. Les nuisances de circulation ne sont pas suffisamment prises en considération.  
Il manque une réflexion sur ce que l'on peut véritablement accueillir.  
La Veyre Devant est affectée à une construction publique mais on ne sait pas quoi ? Par contre, on devra déplacer la route. On ne cherche pas à comprendre ce qui ne va pas, on augmente les nuisances.  
Pré au Blanc : c'est étonnant que l'on ne donne pas d'informations sur les intentions des propriétaires en l'occurrence la Migros sur le devenir de cette parcelle. Pour la commune, rien de concret ne se réalisera les 5 prochaines années.  
Ferreyres est une zone intermédiaire, en terme de territoire elle est inconstructible.  
On a beaucoup de zones à bâtir à St-Légier.  
Il n'est pas possible de dézonner actuellement.  
Les propriétaires (Demaurex) ne sont pas pressés de réaliser.  
Il reste les terrains de Vevey et ceux de la Hoirie Ducraux.  
On répond à l'asphyxie de la circulation par la construction d'une nouvelle route qui se situerait entre la propriété Morier et l'entreprise Volet.  
Il y a une commission mobilité et sécurité au sein de la commune qui se penche sur des propositions à fournir.

### **Discussion :**

M. Poletti signale qu'il est intervenu en séance du conseil communal en demandant si la commune avait changé d'avis au sujet de la parcelle Demaurex. La réponse donnée est que la vision est devenue plus globale. Aligro souhaite s'implanter, on joue sur les mots pour ces surfaces complexes. Les installations à forte fréquentation sont interdites. Les compensations ne sont pas encore définies de la part de la municipalité.  
M. Boget : cette zone intermédiaire devrait être gardée en zone de compensation.  
M. Carrard : il est à relever que la commission d'urbanisme n'est composée que d'un seul habitant de St-Légier.  
Christian Mueller : Les représentants de la commune sont toujours dans l'attente. Ils comptent sur le privé pour se décharger de leurs responsabilités envers les problèmes de mobilité et de circulation.

### **Propositions individuelles et divers :**

Madame Simonet nous transmet une information concernant le trafic d'hélicoptère, à la suite d'un dérangement important occasionné par l'atterrissage de nuit d'un hélicoptère produisant un volume sonore conséquent.

M. Etter lui a donné poliment quelques explications par le Brigadier Epper et l'inspectrice Herzig de l'OFAC.

Un pilote d'hélicoptère n'a pas besoin d'autorisation, il doit simplement respecter les règles d'usage pour l'atterrissage en campagne. L'autorisation de la commune n'est pas requise, en plus elle ne peut rien faire car le terrain est sur la commune de Vevey.

Il n'y a pas de répertoire de terrains d'atterrissage en campagne.

Si le citoyen est vraiment dérangé, il peut porter plainte.

Faut-il prendre des photos des hélicoptères qui passent afin de se faire une idée de l'intensité de ce trafic ?

M. Poletti : Ce que l'on craignait c'est que l'on aménage un héliport. On avait demandé d'exclure toute installation de ce type dans le PGA.

M. Bucher : les pilotes doivent respecter un minimum de prescriptions.

M. Carrard : il est préférable d'avoir quelques nuisances liées à des vols d'hélicos plutôt que d'autres nuisances créées par des habitations.

M. Mueller : L'OFAC avait donné une réponse concernant les autorisations. Un pilote peut en principe atterrir n'importe où selon son plan de vol.

M. Boget : Il faut être vigilant car cela pourrait devenir plus fréquent.

3 options :

- construire un aménagement
- planter des arbres
- accord avec le propriétaire

M. Carrard : Il ne faut pas prolonger le débat car quand il y aura une construction, il y aura mise à l'enquête et là, il faudra intervenir.

Pour changer de sujet, il relève l'inadéquation des aménagements liés à la construction des domaines En Grandchamp et l'hôtel Chaplin. La commune traîne. Aux Arenes un projet de construction de 26 appartements pour seulement 2 places visiteurs est en cours. Il vaudrait la peine de faire un flyer avec un programme qui pose les questions qui dérangent. Ne faudrait-il pas présenter une personne qui puisse représenter nos intérêts au sein de l'exécutif ?

Un flyer serait nécessaire afin de clarifier notre action.

La séance se termine à 22h00. Les personnes présentes sont conviées à prendre un rafraichissement et la soirée s'achève dans la convivialité et la bonne humeur.

Le secrétaire

Pierre Zapf

le Président

Christian Mueller